

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026

OBJET

L'association Ridin'Family, domiciliée au 25 Route de la Gleyzette à LACROIX-FALGARDE (31120), est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, Ridin'Family a pour objets le développement, l'union, la fédération, la formation, la sensibilisation à la sécurité, la gestion et la promotion du Vélo Alternatif, des Sports Urbain, et Sports Nature ainsi que l'organisation de manifestations en rapport avec ces pratiques.

Le présent règlement intérieur est établi en application de l'article 17 des statuts et s'applique à tous les membres de l'Association qui en reçoivent un exemplaire à l'adhésion.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU CLUB

L'adhésion permet de participer à la vie du club, participer aux randonnées organisées par les membres du club, aux manifestations sportives, aux assemblées générales, accéder aux bikeparks, bénéficier de conditions tarifaires avantageuses sur les stages et chez les partenaires du club.

En adhérant à l'association, les membres participent au financement des infrastructures et des frais de gestion et s'engagent à en partager les valeurs (**PARTAGE - PASSION - PERSÉVÉRANCE - RESPECT - BIENVEILLANCE**), les orientations, les méthodes, les projets.

Pour adhérer à l'association, les adhérents doivent s'acquitter d'une adhésion statutaire, calculée selon l'imposition du foyer fiscal. Les foyers imposables recevront un reçu fiscal leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% pour don à une association d'intérêt général.

La demande d'adhésion est acceptée sous certaines conditions :

- Le bulletin d'adhésion doit être entièrement complété en ligne.
- Les documents suivants sont à fournir au moment de l'inscription :
 - attestation médicale de non contre-indication à la pratique
 - assurance responsabilité civile pour les activités extra-scolaires + assurance individuelle accident pour les mineurs (vivement conseillée pour les majeurs)
 - photo

l'inscription et le règlement doivent être effectués au plus tard le 30 octobre sinon la place ne sera pas réservée en cours et une personne en liste d'attente sera privilégiée.

L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire pour tous. Toute cotisation versée est définitivement acquise.

La qualité de membre peut être retirée pour l'un des motifs suivants :

- Non-paiement de la cotisation annuelle,
- Comportement inapproprié portant atteinte à l'image, à la réputation ou au bon fonctionnement de l'association,
- Non-respect des statuts, du règlement intérieur ou des consignes de sécurité,
- Manque de respect envers un encadrant, un membre du club ou tout tiers, y compris toute forme d'atteinte à autrui (insultes, menaces, harcèlement moral ou sexuel, atteinte physique, etc.),
- Dégradation volontaire des infrastructures, locaux ou matériels mis à disposition,
- Vol ou tentative de vol,
- Violation du devoir de discrétion applicable aux membres du bureau, relatif aux informations échangées ou décisions prises dans le cadre du fonctionnement interne de l'association.

FRAIS D'ADHÉSION (obligatoire)

1er membre imposable	157€
2eme membre imposable	68€
3eme membre imposable	54€
1er membre non imposable	55€
2eme membre non imposable	25€
3eme membre non imposable	20€

FRAIS DE PARTICIPATION AUX COURS HEBDOMADAIRES

1 cours par semaine d'1H30 – nouvel adhérent	225 €
1 cours par semaine d'1H30 – ancien adhérent	195 €
Compétition Cours 1H30	250 €
Compétition Cours 3H00	450 €

Sur Saint-Lary-Soulan :

1 cours par semaine de 2H00 – nouvel adhérent	150 €
1 cours par semaine de 3H00 – nouvel adhérent	225 €
1 cours par semaine de 2H00 – ancien adhérent	130 €
1 cours par semaine de 3H00 – ancien adhérent	195 €

A partir de 2 cours par semaine : -10% de remise

INFORMATIONS COURS ET ÉQUIPEMENTS :

L'école de vélo propose des cours hebdomadaires qui sont dispensés par des moniteurs professionnels et/ou des moniteurs fédéraux.

L'inscription à un cours est toujours validée par un moniteur qui compose son groupe selon les niveaux et le nombre de places disponibles.

Annulation possible de cours : Les cours ont lieu toutes les semaines sauf pendant les vacances scolaires et jours fériés.

2 à 3 cours peuvent être supprimés chaque saison pour permettre aux moniteurs de participer ou accompagner des pilotes en compétitions, pour organiser des événements dans les clubs, pour participer à un week-end club ou pour suivre les recommandations de la préfecture en cas de vigilance rouge ou vigilance orange.

Les frais de cours ne sont pas remboursables sauf en cas de problème médical (certificat médical à fournir) ou de déménagement (mutation à fournir).

Les parents doivent respecter la ponctualité aux cours. Ils sont responsables de leurs enfants avant et après les cours. Ils doivent s'assurer que le moniteur est présent avant de les déposer. Ils doivent se présenter à l'heure de fin de cours pour les récupérer. Dans le cas où un mineur aurait le droit d'arriver et quitter le cours seul, le parent devra fournir au club une autorisation.

Les parents doivent communiquer aux moniteurs toute information importante ou utile relative à la santé et à la sécurité de leurs enfants.

En cas de transport de mineurs, une autorisation parentale de transport devra obligatoirement être fournie au club autorisant son représentant à le transporter.

Équipements à prévoir :

Prérequis cours VTT Biclous, Biker 1, Biker 2, Biker 3, adultes :

- VTT à vitesses
- Casque
- Sac à dos contenant une gourde, un coupe-faim, du matériel de réparation (petite trousse à outils, chambre à air, des pattes de dérailleur, démonte pneu)
- Gants longs, cache-cou, coupe-vent
- Tenue adaptée à la pratique (voir moniteur)
- Carnet de progression toujours dans le sac (sera facturé 5€ si perdu)

Prérequis cours Dirter 1, Dirter 2, Dirter 3 :

- BMX ou VTT adapté à la pratique (validé par le moniteur)
- Casque intégral
- Sac à dos contenant une gourde, un coupe-faim, du matériel de réparation (petite trousse à outils, chambre à air, démonte pneu)
- Gants longs, protège-genoux, dorsale obligatoire
- Tenue adaptée à la pratique (voir moniteur)

Prérequis cours Trial 1, Trial 2, adultes :

- VTT Trial adapté à la pratique (location possible à Labège)
- Casque
- Sac à dos contenant une gourde, un coupe-faim, du matériel de réparation (petite trousse à outils, chambre à air, démonte pneu)
- Gants longs, protège-tibias, dorsale conseillée
- Tenue adaptée à la pratique (voir moniteur)

Les pratiquants se devront de vérifier le parfait état de fonctionnement de leur vélo.

- Gonflage des pneus
- Bon fonctionnement du dérailleur
- Bon fonctionnement des freins

COMPÉTITIONS

Les pilotes engagés en compétition représentent leur club. Ils doivent :

- Porter le maillot du club sur les compétitions
- Respecter les directives des entraîneurs et dirigeants du club
- Se conformer à l'esprit sportif et bannir toute forme de violence
- Véhiculer une image positive du club et de ses valeurs sur les événements et les réseaux sociaux
- Prendre soin des infrastructures et équipements mis à leur disposition

Les pilotes du Team s'engagent aussi à :

- Être présents aux entraînements prévus par l'entraîneur
- Être présents aux compétitions sélectionnées par l'entraîneur
- Être présents sur les événements du club

FRAIS DE LICENCE

La licence FFC (Fédération Française de Cyclisme) n'est pas comprise dans les frais d'inscription. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions (TRJV, Enduro, Trial).

CONDITIONS D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS

L'accès aux différentes structures est réservé aux membres du club Ridin'Family qui doivent être en mesure de justifier de leur appartenance au club en cas de vérification. Il pourra être toléré une visite ponctuelle après demande d'autorisation auprès du club (contact@ridin-family.com) mais toute récurrence constatée entraînera la facturation d'une adhésion au club.

En dehors des cours et stages dispensés par Ridin'Family, l'accès à ces espaces se fait sous l'entièvre responsabilité des usagers qui reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les conditions.

En cas d'accident (chute, blessure...) survenant pendant un cours ou un stage, l'encadrant préviendra les secours. En cas d'accident survenant en dehors de ces créneaux, les pompiers devront être appelés directement par le pratiquant ou son entourage.

Les spectateurs et accompagnants sont priés de rester en dehors des zones de roulage. Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées et de fumer dans l'enceinte.

Il est recommandé aux pratiquants de :

- porter un casque (obligatoire)
- avoir un vélo en bon état de fonctionnement
- porter des protections (poignets, coudes, genoux)
- ne pas rouler seul et se surestimer
- ne pas pratiquer en cas de pluie ou d'humidité
- respecter les lieux et les riders

Les bonnes pratiques au club de Labège :

L'accès à la cuisine de Labège est possible seulement sur autorisation du moniteur. Les denrées stockées dans la cuisine (frigo, congélateur, placard) sont propriété du club. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet (cannettes, goûters, bouteilles de bière,...).

La cuisine et les sanitaires doivent être laissés propres.

Si ces conditions ne sont pas respectées, les locaux pourront être totalement interdis d'accès.

RANDONNÉES

Les participants à une randonnée, à titre individuel ou dans le cadre de sorties groupées, doivent se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter en toutes circonstances les dispositions du code de la route et la réglementation de la circulation routière et en milieu naturel.

En dehors des heures d'entraînement, la responsabilité du club ne saurait être engagée.

ACTIONS BÉNÉVOLES

Ridin'Family a mis en place un programme de bénévolat qui vous engage à donner 1/2 journée de votre temps au club. Si vous ne pouvez vraiment pas vous libérer, vous serez redevable d'une contribution de 25€ qui nous permettra de financer l'embauche de prestataires extérieurs pour pallier au manque de bénévoles.

En effet, l'existence et la survie d'un club associatif dépend des actions et de l'investissement de chacun. Sans l'investissement des bénévoles, parents et adhérents, rien ne pourrait se faire et c'est grâce à eux que nous y arrivons chaque année !

Grâce à leur enthousiasme et leur énergie, ils jouent un rôle clé dans la réussite des évènements. Ils partagent des moments et des émotions uniques avec les autres bénévoles, tous réunis sous les mêmes couleurs, celles de Ridin'Family !

COMMUNICATION

Données personnelles : Par leur adhésion, les membres autorisent le club à saisir leurs coordonnées dans une liste de diffusion Gmail qui leur permettra de recevoir les communications du club par mail.

Le club utilise aussi l'application « Telegram » pour les communications internes. Il est fortement conseillé d'installer cette application pour recevoir les informations de dernière minute de type retard d'un moniteur, annulation d'un cours, RDV sur un autre site... Des photos et vidéos prises pendant les cours peuvent également être diffusées par ce canal.

CONTACTS

Une question concernant votre école de vélo (bikepark, événement club,...) :

Lacroix-Falgarde et Pech David : bureaulacroix@ridin-family.com

Castanet et Ramonville : bureau castanet@ridin-family.com

Labège : bureau labège@ridin-family.com

Colomiers : bureau colomiers@ridin-family.com

Saint-Lary-Soulan : bureau saintlary@ridin-family.com

Suivez nous sur les réseaux sociaux :

Facebook : www.facebook.com/RidinFamily/

Instagram : www.instagram.com/ridinfamily

Ridin TV : https://www.youtube.com/channel/UCwbnwH-LN_dt4W2NiUr6p2A

Pour répondre à vos questions concernant les inscriptions, règlements, licences, stages, partenariats, ...

=> contact@ridin-family.com